



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques**

**Direction départementale des Finances publiques de l'Isère**

Pôle d'Évaluation Domaniale

8 rue de Belgrade BP 1126

38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 70 85 33

mél. : ddfip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Grenoble, le 19/06/2024

*Le Directeur départemental des  
Finances Publiques de l'Isère*

à

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Sylvie SAILLOUR

téléphone : 06 16 43 89 04

mél. : sylvie.saillour@dgfip.finances.gouv.fr

*Entre Bièvre et Rhône*

**Réf. DS : 18232247**

**Réf OSE : 2024-38425-42856**

## LETTRÉ – AVIS DU DOMAINE

Objet : demande de prorogation de l'avis 2022-38425-83781



Par saisine du 6 juin 2024, vous demandez l'accord du pôle d'évaluation domaniale pour la prorogation de l'avis 2022-38425-83781 relatif à la cession de 4 parcelles situées dans la ZA Rhône Varèze à Saint-Maurice-l'Exil (AC 1055, AC 1056, AC 1057 et AC 1058, surface totale de 3426 m<sup>2</sup>), zonage Uin au PLU en vigueur.

Dans cet avis, les biens ont été évalués à 85 650 € HT, soit 25 € HT/m<sup>2</sup>.

Le projet ayant pris du retard et les conditions matérielles du projet n'ayant pas évolué depuis l'avis initial, je vous informe que la valeur vénale du terrain est reconduite à 86 650 € HT, soit 25 €/m<sup>2</sup>.

Cette lettre-avis est valable pour une durée de 12 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques de l'Isère

et par délégation,



Sylvie Saillour

Inspectrice des Finances publiques